

plupart des fonctionnaires, gentilshommes et seigneurs. Il n'épargne guère que le clergé et la classe des marchands canadiens; il a même des éloges pour celle-ci, qui est aussi un peu la sienna

* * *

A la suite de cette guerre, et un peu à cause d'elle, il se produit au Canada une sensible modification du régime des classes. Les Américains n'ont pas réussi à s'emparer du Canada, mais du moins ils ont assuré l'indépendance des Etats-Unis, et ils sont à l'abri des entreprises de Georges III et de ses fonctionnaires. Ils ont porté un rude coup aux tenants de l'ancien régime autocratique dans le monde entier.

Huit ans après le traité de Versailles, qui consacre la victoire des Américains, l'organisation politique du Canada est remaniée dans le sens populaire. Aux termes de la loi constitutionnelle de 1791, l'ancienne province de Québec est divisée: on aura désormais le Haut et le Bas-Canada, chacun avec sa chambre élective. Par suite de l'établissement du gouvernement représentatif, la situation des fonctionnaires et seigneurs canadiens se trouve diminuée (quelques-uns des gentilshommes s'étaient même ouvertement déclarés hostiles au projet); la situation de l'Habitant et de son conseiller, le curé, se trouve grandie dans la mesure correspondante; et aussi celle des négociants et des membres des profession libérales. Cette dernière classe notamment sera désormais sur le pavois. C'est en se rattachant à elle, et par elle à la politique et au pouvoir, que les derniers descendants de la gentilhommerie conserveront quelque prestige.

C'est une ère nouvelle qui s'ouvre. Les anciens détenteurs irresponsables du pouvoir vont être graduellement dépouillés de leur prérogatives au profit de la chambre élective et de son groupe directeur, le cabinet. Mais avant que ce résultat ait été pleinement atteint, près de soixante ans se seront passés.

Léon GÉRIN
de la Société royale.